



# Assemblée Générale Extraordinaire

## Réunion de Rentrée

### 9 septembre 2009

Présents : 65  
Votants : 62  
Nombre de membres : 138

Nous empruntons la partie sèche de la piscine, et nous regroupons dans les tribunes visiteurs.

Le quorum du quart des membres étant atteint l'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte et peut délibérer régulièrement.

Rappel : conformément à nos statuts, les résolutions se prennent à la majorité simple des présents ou représentés, sauf à modifier les statuts ou les deux tiers sont nécessaires. ( aujourd'hui : majorité simple : 33 / deux tiers : 44)

#### **Modification des statuts :**

Eric DELETTE, Président présente l'enjeu de ces modifications, Michel LAMBINET, secrétaire lit et procède aux votes.

#### Résolution n°1 :

Adhésion à la FFH : Fédération Française Handisport.

Afin de pouvoir proposer des activités en direction des personnes handicapées, le club et les encadrants doivent être membres de la FFH, ainsi que qualifiés dans un partenariat entre la FFESSM et la FFH ( ainsi Eric est depuis peu le premier cadre C1 du club).

Ces animations n'empièteraient pas sur nos créneaux piscines mais seraient effectués sur les créneaux Handi existant, du Samedi.

Le Comité Directeur propose d'ajouter à l'article n°3 - objet :

Elle peut s'affilier à la FFH, Fédération Française Handisport afin de promouvoir les activités de la FFESSM en direction des personnes handicapées et du sport adapté.

Elle peut s'affilier à toute association ou fédération lui permettant de développer ou promouvoir son objet.

Des membres s'inquiètent de cette double casquette, mais l'affiliation à la FFESSM n'est pas optionnelle et reste bien en tête et au cœur de notre objet. D'autre part quant au pouvoir éventuel de ces fédérations, elle dépendant de notre adhésion qui reste révocable, et ne peuvent aller à l'encontre de nos pratiques de plongées qui sont fixées par la loi. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

La résolution est mise au vote :

Contre : 2 / Abstention : 6 / la résolution est adoptée.

Nous tenons à préciser les aspects réglementaires présents dans nos statuts dans le rôle du trésorier ou des réviseurs aux comptes.

#### Résolution n°2 :

Réviseurs aux comptes au lieu de commissaires aux comptes dans l'article n° 7. - Administration et fonctionnement.

La résolution est mise au vote :

Contre : 0 / Abstention : 1 / la résolution est adoptée.

Résolution n°3 :

Dans l'article n° 7. - Administration et fonctionnement.

**Le Trésorier** tient les comptes de l'association.

Il peut se faire assister par un comptable s'il le juge utile. Il tient une comptabilité probante, au jour le jour, de toutes les opérations en recettes et en dépenses.

Les comptes seront tenus de préférence selon la technique de la partie double ; à défaut, et en l'absence d'obligation légale, le Trésorier établira un tableau des recettes et des dépenses de l'exercice, justifiant la variation de la trésorerie.

Il a délégation de signature pour les comptes bancaires.

Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes.

Il établit le budget prévisionnel et le soumet au Comité Directeur avant le début de l'exercice.

Il rend compte de sa gestion lors de chaque Assemblée Générale annuelle.

au lieu de

*Le Trésorier est le responsable des finances de l'association ; par l'exécution du budget, en ordonnant les recettes et les dépenses.*

*- Il établit le rapport financier et le budget prévisionnel,*

*- Il a délégation de signature pour les comptes bancaires,*

*- Il gère la trésorerie et la tenue du livre de comptes,*

*- Il perçoit les recettes et assure le règlement des dépenses.*

*- Il s'assure :*

*- qu'il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses ;*

*- que le budget annuel est adopté par le Comité Directeur avant le début de l'exercice ;*

*- que les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.*

La résolution est mise au vote :

Contre : 0 / Abstention : 2 / la résolution est adoptée.

Résolution n°4 :

Le budget prévisionnel est communiqué à l'Assemblée, le Président réponds aux questions, et précise les actions et dépenses en cours.

Le budget prévisionnel est joint en annexe à ce rapport.

Le budget prévisionnel est mis au vote.

Contre : 1 / Abstention : 1 / la résolution est adoptée.

**Réviseurs aux comptes.**

Les commissaires aux comptes, devenus Réviseurs aux comptes, désignés par l'Assemblée Générale de juin sont devenus ensuite membres du Comité Directeur, il faut donc en désigner d'autres. Dominique ROUX et Martine GAUTIER sont volontaires et sont désignés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close.

Suite de la réunion de rentrée

**inscriptions**

Michel présente les modalités d'inscription pour la nouvelle saison, les formulaires et certificats médicaux pré remplis sont déjà disponible pour les membres.

## **Gravière du fort**

Eric donne les dernières informations et évolutions du projet d'achat communautaire d'une gravière. La participation à cet achat avait été validée en Assemblée Générale, le Comité Directeur a suivi le projet qui a abouti, le 1 septembre à la création de la structure associative des clubs fondateurs qui rendent possible le lancement du projet par un apport de fond.

Il a ainsi été rassemblé 150 000 euros pour pérenniser l'achat par un compromis de vente qui devrait être signé devant notaire mis septembre.

Le reste de ce projet ambitieux comprenant l'équipement pas des pontons, des salles, vestiaires, toilettes, etc... à hauteur de 500 000 euros sera proposé à la subvention, et avec une bonne assurance puisque le Conseil Général, Jeunesse et Sport, et tous les acteurs sont très enthousiastes pour ce projet original. La Fédération interviendra aussi par son Président, lui aussi convaincu de l'intérêt et de la faisabilité du projet, à l'échelon national pour placer ce projet à la première place des projets du Centre National de Développement du Sport

Les membres posent beaucoup de questions, Eric et Michel répondent, et restent à disposition pour des éclaircissements, très difficiles dans ces conditions de tribunes de piscines bruyantes.

Faisons confiance à cette structure associative comprenant des clubs de plongeurs, qui vont gérer une gravière propriété du CODEP67, donc d'un regroupement de clubs de plongeurs, pour préserver évidemment l'activité de plongée, au mieux de l'intérêt de tous les plongeurs membres de ces clubs de plongée.

Eric précise le statut de fondateurs que le Club a obtenue qui garantie notre participation prioritaire et inaliénable à cette structure, la FROG, Fédération Régionale pour l'Organisation de la Gravière, dont Michel LAMBINET a été élu au poste de Secrétaire du Comité Directeur par les clubs fondateurs.

D'autre part le Comité Directeur du CPS a souhaité pour le club, étendre de 4000 à 5000 la participation du club pressentie en AG, afin de lui assurer 2 voix lors des débats de cette structure.

Le comité suit le dossier et tiendra les membres au courant et organisera au plus la première plongée dans ce nouveau site.

## **Nouvelle piscine : la piscine des remparts**

Eric expose les modalités d'usage de la piscine, explique les travaux en cours, les négociations de cet été avec les fournisseurs et excuse le délai de la réalisation de l'installation par les rabais obtenus (autour de 6000 euros)

Ajoutés aux 1900 euros obtenus auprès du CNDS pour une première année de sollicitation, ils sont la preuve du travail du Comité Directeur au service de l'Assemblée Générale.

Il invite les membres à le suivre à la découverte des installations, des accès, des vestiaires, etc... pour une première séance de nage dans le nouveau bassin.

La réunion est levée à 20h00.

Au nom de l'Assemblée Générale :

le Président  
Eric DELETTE

le Secrétaire  
Michel LAMBINET

## ANNEXE 1

## Budget prévisionnel 2009/2010

<b>RECETTES</b>	
Cotisations club et licences	15 910,00
Assurances	2 220,00
Revue Subaqua	370,00
Repas AG (participations membres)	325,00
Subvention CCM	170,00
Subvention	2 200,00
Baptêmes	260,00
Produits financiers	250,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 705,00</b>
<b>DEPENSES</b>	
Assurances	2 200,00
Revue Subaqua	370,00
Licences	5 000,00
Frais orientation	3 000,00
Location piscine et gravière	
Entretien matériel et investissement	18 600,00
Fournitures de bureau - affranchissement	200,00
Participation sorties club	800,00
Frais AG	415,00
Formation membres	250,00
Mission, réception, cadeaux	350,00
Cotisations divers - assurance club - frais visite médicale	500,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31 685,00</b>